



FICHE C3 — MINES ET ÉNERGIE

L'or, la réforme minière et le défi électrique

L'ESSENTIEL

L'**or** est le premier produit d'exportation du pays : il représente environ **82 %** de la valeur des exportations, et le secteur minier pèse autour de **17 % du produit intérieur brut**. Aucune autre ressource n'approche ce poids.

Depuis 2022, la politique minière a changé de nature. Trois actes la résument : le **nouveau code minier du 18 juillet 2024**, qui porte la part de l'État de **10 à 15 %** ; la **reprise d'actifs miniers** par l'État, confiés à la **SOPAMIB** ; et l'inauguration, le **28 septembre 2026**, de la **première raffinerie d'or** du pays.

L'énergie est le point faible du tableau : le taux d'accès à l'électricité n'était que de **34,2 %** en 2024, et le pays **importe près de la moitié** de l'électricité qu'il consomme.

01. LA PRODUCTION D'OR

Année	Production totale	Observation
2023	57,338 tonnes	Dont 56,847 t de production industrielle.
2024	60,771 tonnes	La production industrielle recule à 53,376 t (– 6,11 %), compensée par une forte hausse de l'artisanal.
2025	94 tonnes — record	Dont environ 42 à 43 tonnes issues de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée , désormais mieux recensée, et des saisies d'or du circuit illicite.

Le Burkina Faso se classait en **2024 au troisième rang des producteurs d'or africains**, derrière le **Ghana** et le **Mali**. Le pays comptait alors **324 titres miniers valides** et une quinzaine de **mines industrielles en activité**, parmi lesquelles **Essakane**, dans le Sahel, qui en est la plus importante et le premier contributeur minier au budget de l'État.

Le **bond de 2025** s'explique moins par l'ouverture de nouvelles mines que par la **formalisation de l'orpaillage** : une production jusque-là largement invisible est désormais comptabilisée et canalisée vers les circuits officiels.

02. LES AUTRES SUBSTANCES

Le sous-sol burkinabè ne se réduit pas à l'or, même si celui-ci écrase tout le reste :

- Le **zinc**, exploité à **Perkoa**, dans le Sanguié.
- Le **manganèse**, dont les gisements les plus connus sont ceux de **Tambao**, dans le Sahel, et de **Kiéré**.
- Les **phosphates** de **Kodjari**, dans l'Est, destinés à la fertilisation des sols.
- Les **matériaux de construction** : calcaire, dolomie, granite, marbre, argile, latérite, sable et gravier — ressources modestes à l'exportation mais essentielles aux travaux publics.

03. LE NOUVEAU CODE MINIER DU 18 JUILLET 2024

Adopté par l'Assemblée législative de Transition, en même temps qu'une loi sur le contenu local. Dix chapitres, 310 articles.

- La **part de l'État** dans le capital des sociétés d'exploitation passe de **10 % à 15 %**, conformément au code minier communautaire de l'**UEMOA**.



- Le fonds minier de développement local devient le **Fonds minier de développement**, élargi au financement du **Fonds de soutien patriotique** et de la sécurité nationale.
- Les sociétés minières doivent **ouvrir leur capital aux investisseurs burkinabè** et contribuer à la constitution d'une **réserve nationale d'or**.
- Les titulaires de **permis semi-mécanisés** sont tenus de vendre leur production **sur le marché intérieur**.
- Les **personnes physiques** ne peuvent plus obtenir de permis de recherche ; les **élus** ne peuvent détenir de titre minier dans leur circonscription ; le nombre de titres par personne morale est **plafonné**.
- Les **agents assermentés** de l'administration minière obtiennent la qualité d'**officier de police judiciaire**.

04. LA REPRISE D'ACTIFS MINIERES ET LA SOPAMIB

La **Société de participation minière du Burkina (SOPAMIB)** est l'instrument de la politique de souveraineté minière : elle a vocation à détenir et gérer les actifs repris par l'État.

Le **24 août 2024**, l'État acquiert, par cession directe d'actions et de parts sociales, les actifs des groupes **Endeavour Mining** et **Lilium Mining**. Un **décret du 11 juin 2025** en transfère la propriété à la SOPAMIB. Sont concernées **Wahgnion Gold SA**, **SEMAFO Boungou SA**, **Ressources Ferké SARL**, **Gryphon Minerals Burkina Faso SARL** et **Lilium Mining Services Burkina Faso SARL**.

L'encadrement de l'orpaillage relève pour sa part de l'**ANEEMAS**, l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées, dont le rôle s'est considérablement accru avec la politique de formalisation.

05. LA PREMIÈRE RAFFINERIE D'OR

Jusqu'en 2026, l'or burkinabè partait **brut** vers l'étranger pour y être raffiné : toute la valeur ajoutée de la transformation échappait au pays.

Le **28 septembre 2026**, le président du Faso a inauguré **RAFFINOR-BF**, première raffinerie d'or nationale. Portée par l'État — à travers la **Société nationale des substances précieuses** — et des investisseurs privés nationaux, elle représente un investissement de **11 milliards de francs CFA**. Sa capacité est de **164 tonnes par an** en première phase, une seconde installation devant la porter à **515 tonnes**.

06. LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

La **SONABEL**, Société nationale d'électricité du Burkina, assure la production, le transport et la distribution.

Indicateur (2024)	Valeur
Taux d'accès national	34,2 %
Taux d'accès urbain	87,8 %
Taux d'accès rural	10,2 %
Énergie totale disponible	2 776,9 GWh
Part des importations	près de 49 %, en provenance de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo
Part du thermique	46,6 % de la puissance disponible

Le contraste entre la ville et la campagne est l'élément à retenir : avec **87,8 %** contre **10,2 %**, l'électrification rurale constitue le principal chantier du secteur.

La **dépendance extérieure** s'est même accentuée : au second semestre 2025, les importations ont atteint **808,15 GWh**, soit **52,73 %** de l'énergie disponible, pour une production nationale de **724,55 GWh**, en hausse de 10,35 %.



07. LE PARC DE PRODUCTION

L'hydroélectricité repose sur les deux grands ouvrages du pays : **Kompienga (14 MW, mis en service en 1989)** et **Bagré (16 MW, 1994)**, complétés par les petites centrales de Niofila et de Tourni. Sa contribution reste modeste et très dépendante de la pluviométrie.

Le **solaire** connaît l'essor le plus rapide. La centrale de **Zagtouli**, près de Ouagadougou, inaugurée en **décembre 2017** avec **33 MWc**, fut à sa mise en service la plus grande d'Afrique de l'Ouest. Ont suivi **Pâ (30 MW)**, **Nagréongo (30 MWc, inaugurée le 7 juillet 2022)**, puis **Kodeni, Zina, Kaya** et **Ziga**.

Le **thermique** demeure l'ossature du parc et absorbe l'essentiel des investissements récents : centrale d'urgence de **Pabré (50 MW)**, **Bobo 2 (26,4 MW, mise en service le 7 août 2025)**, et **Saaba**, près de Ouagadougou (**120 MW**), en construction.

Le **Pacte national pour l'énergie 2026-2030** fixe des objectifs ambitieux : **100 % d'électrification urbaine** et **70,7 % en milieu rural** à l'horizon **2030**, soit près de **18 millions** de personnes supplémentaires raccordées.

PIÈGES À ÉVITER

- L'or représente environ **82 % des exportations** mais **17 % du PIB** : ne pas confondre les deux ratios, qui mesurent des choses différentes.
- La production **industrielle a baissé** en 2024 (53,376 t, - 6,11 %) alors que la production **totale montait** à 60,771 t : c'est l'artisanal qui explique l'écart.
- Le record de **94 tonnes en 2025** intègre l'**artisanat formalisé** et les **saisies**. Le présenter comme une seule performance industrielle serait une erreur d'analyse.
- Le nouveau code minier date du **18 juillet 2024** et porte la part de l'État à **15 %** — et non à 10 %, qui était l'ancien taux.
- L'État a **acquis** les actifs le **24 août 2024** ; le **décret du 11 juin 2025** les a **transférés à la SOPAMIB**. Deux dates, deux opérations distinctes.
- Le Burkina Faso **importe** près de la moitié de son électricité : il n'est pas autosuffisant, malgré ses barrages et ses centrales solaires.
- **Zagtouli** est une centrale **solaire photovoltaïque**, **Kompienga** et **Bagré** sont **hydroélectriques** : une confusion fréquente.

À RETENIR

- **Les deux ratios de l'or** : environ 82 % des exportations, environ 17 % du PIB.
- **La trajectoire de production** : 57 t en 2023, 61 t en 2024, 94 t en 2025.
- **Le rang** : 3^e producteur africain en 2024, derrière le Ghana et le Mali.
- **Les trois actes de la souveraineté minière** : code minier du 18 juillet 2024, SOPAMIB, raffinerie RAFFINOR-BF (28 septembre 2026).
- **Mnémotechnique de l'électricité** — « *34 au pays, 88 en ville, 10 au village* » : les trois taux d'accès de 2024.
- **Les deux barrages électriques** : Kompienga 14 MW (1989), Bagré 16 MW (1994).

SOURCES ET MISE À JOUR

Fiche arrêtée au **13 octobre 2026**. Les volumes de production, les taux d'accès et la liste des mines sous contrôle de l'État évoluent rapidement : vérifier les derniers communiqués du ministère en charge des mines et de l'énergie avant chaque session.

Sources : Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ; Libre Info (résultats 2024 du secteur minier ; nouveau code minier ; reprise d'actifs miniers) ; APA News et Mines Actu (production 2025) ; Burkina24 (inauguration de RAFFINOR-BF) ; Agence Ecofin (taux d'accès à l'électricité et parc thermique) ; Journal du Faso (bulletin énergie, second semestre 2025) ; Wikipédia, « Mining industry of Burkina Faso ».

